



FONDS D'INVESTISSEMENT CULTUREL ET SPORTIF 2025

Appel à projets – Associations sportives

Ce fonds départemental est destiné à aider, sous certaines conditions, les associations implantées dans le département justifiant au moins d'une année d'existence, à financer leurs projets d'investissement :

- Acquisition de matériels ou d'équipements ;
- Réalisation de travaux de rénovation, de réhabilitation et de restauration.

Bénéficiaires : Associations affiliées à une fédération sportive agréée justifiant d'un an d'existence et dont le siège social est en Indre-et-Loire (à l'exclusion des Comités départementaux).

Critères d'attribution :

- Instruction des dossiers de demande d'aide départementale à partir d'un montant minimum de devis de **2 000 € HT** ;
- Taux de financement **maximum** de la dépense subventionnable : **50%** (selon plan de financement) ;
- Le versement de la subvention interviendra à réception de la totalité des factures certifiées payées et établies au nom du bénéficiaire, après le vote de la subvention ;
- Les factures acquittées devront être réceptionnées dans **un délai maximum de 2 ans** ;
- Affichage de la participation départementale

Communication de l'aide apportée :

Le partenariat du Conseil départemental doit apparaître lisiblement sur le matériel et les équipements subventionnés, soit de manière imprimée, soit par l'apposition d'un logotype (autocollant), conformément à la charte graphique ;

Le versement de la subvention départementale sera conditionné à la mise en place du panneau de chantier affichant le logo du Conseil départemental avec présentation d'un justificatif de type photo. Cet affichage est obligatoire pour les projets d'un montant supérieur à 10 000 €.

Pour plus d'information, le bénéficiaire pourra consulter le site internet du Département ou contacter Anne-Karine OLLIVIER (Direction déléguée au pilotage stratégique) à l'adresse suivante akollivier@departement-touraine.fr.

Travaux, matériels et équipements non éligibles :

- Les travaux de construction de salles, bâtiments et équipements sportifs ;
- Le mobilier ;
- Les matériels de communication, de signalétique ;

- Les matériels et logiciels informatiques dédiés à la bureautique ;
- Les coupes, récompenses, trophées ;
- Les tenues sportives de compétition (shorts, maillots, bas...).

Critères de sélection des projets :

- La dimension territoriale ;
- La dimension multi-partenariale ;
- Le montage et la viabilité financière du projet (budget, qualité du plan de financement)

Calendrier : l'appel à projet est ouvert du **3 avril au 15 mai 2025**.

Contact : Service Action Culturelle, Sports et Vie Associative
Tel : 02.47.31.49.94
Mel : sports@departement-touraine.fr